

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro CCDC_240725_072

portant sur

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS, AVENUE HENRY DE FUMEL À LODÈVE

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Président n°CCDC_231124_106 du 24 novembre 2023 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie et réseaux divers, avenue Henry de Fumel à Lodève,

CONSIDÉRANT la nécessité, suite au rendu de la phase d'étude d'avant-projet, de solliciter le maître d'œuvre pour effectuer une étude complémentaire dans le cadre du ré-emploi du réseau unitaire actuel au lieu de créer un nouveau réseau pluvial,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie et réseaux divers, avenue Henry de Fumel à Lodève avec le cabinet CETUR Languedoc-Roussillon, afin de rajouter une mission complémentaire au marché initial, rendue nécessaire après la phase d'étude d'avant-projet,

- **ARTICLE 2** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à trois-mille-trois-cent-cinquante euros Hors Taxes (3 350,00 € HT) soit quatre-mille-vingt euros Toutes Taxes Comprises (4 020,00 € TTC), introduit un écart de six virgule trente-deux pourcent (6,32 %) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à cinquante-six-mille-trois-cent-trente-huit euros quatre-vingt centimes HT (56 338,80 € HT) soit soixante-sept-mille-six-cent-six euros cinquante-six centimes TTC (67 606,56 € TTC),

- **ARTICLE 3** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 4** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20240725-lmc112392-AR-1-

Fait à Lodève, le vingt cinq juillet deux mille vingt-quatre,

1
Date de télétransmission : 25/07/24
Date de publication : 01/08/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le Président
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MONSIEUR JEAN-LUC REQUI – PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LODEVOIS ET LARZAC
PLACE DU CAPITAINE FRANCIS MORAND 34700 LODEVE

B - Identification du titulaire du marché public

CETUR LANGUEDOC ROUSSILLON
166, rue Maurice Béjart
34500 BEZIERS

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public ;
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE – AMÉNAGEMENT DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS – AVENUE HENRY DE FUMEL

■ Date de la notification du marché public : 28 novembre 2023

■ Durée d'exécution globale du marché public : Tranche ferme 9 mois – Tranche conditionnelle 6 mois.

■ Le Montant initial du marché public s'élève à 52 988,80 € HT, soit :

Tranche ferme (section 1 et section 2)

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 31 308,80 €
- Montant TTC : 37 570,56 €

Tranche optionnelle

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 21 680,00 €
- Montant TTC : 26 016,00 €

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique

Après le rendu par le Moe de la phase AVP, des contraintes techniques non prévisibles lors de la programmation emmène le maître d'ouvrage à solliciter le Moe pour effectuer une étude complémentaire dans le cadre du ré-emploi du réseau unitaire actuel au lieu de créer un nouveau réseau pluvial.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant l'avenant :

- Montant HT : 3 350.00 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 4 020.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 6.32 %

Nouveau montant du marché public : 56 338,80 € HT, introduit un écart de 6,32 % par rapport au montant initial du marché

Tranche ferme (section 1 et section 2)

Montant des travaux : 782 720,00 € HT, taux de rémunération : 4 %

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 31308,80 €
- Montant TTC : 37 570,56 €

Tranche optionnelle

Montant des travaux : 1 084 000,00 € HT, taux de rémunération : 2 %

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 21 680,00 €
- Montant TTC : 26 016,00 €

Mission complémentaire

Rémunéré par un prix ferme non soumis au montant des travaux, ni au taux de rémunération

- Montant HT : 3 350.00 €
- Taux de la TVA : 20%
- Montant TTC : 4 020.00 €

L'annexe 1 à l'acte d'engagement « répartitions des honoraires » n'est pas modifiée.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)